Nations Unies

S/2017/1057



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2017
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quarante-sixième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015) et du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquels celui-ci m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le rapport se fondent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies[1] et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien, d'autres sources syriennes ou de sources publiques. Les informations communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur la période allant du 1[er] au 30 novembre 2017.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1
Points essentiels – novembre 2017

1. Les activités militaires signalées en septembre et en octobre ont continué dans de nombreux secteurs et se sont considérablement intensifiées, en particulier les opérations ciblant les zones tenues par l'État

[1] Les organismes ci-après ont fourni des informations : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, le Service de la lutte antimines de l'ONU, et le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat.

17-22479 (F) 181217 181217





islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans la province de Deïr el-Zor, et des combats ont été signalés dans la province d'Edleb ainsi que dans l'enclave assiégée de la Ghouta orientale (province de Rif-Damas).

2. Dans l'enclave assiégée de la Ghouta orientale, l'intensification des combats conjuguée aux difficultés d'acheminement des biens commerciaux et humanitaires, qui se sont aggravées au début du mois d'octobre, ont entraîné une détérioration rapide de la situation pour les quelque 393 300 personnes prises au piège dans la zone. Si huit personnes ont été évacuées en novembre, quelque 500 personnes, dont 137 enfants, ont besoin de l'être de toute urgence pour raisons médicales mais, jusqu'à présent, le Gouvernement syrien n'a pas donné son autorisation. Neuf des personnes en attente d'une évacuation sanitaire seraient mortes en novembre faute d'avoir reçu les soins médicaux nécessaires.

3. Quelque 34 000 personnes auraient regagné Raqqa, pour la plupart les faubourgs est et ouest de la ville. Bien que l'Administration autonome kurde ait autorisé le retour de civils dans certains quartiers après y avoir procédé à des opérations de déminage, les partenaires humanitaires estiment que plus de 200 personnes ont dû se faire soigner pour des traumatismes liés à l'explosion de mines à Raqqa après la cessation des activités militaires dans la zone.

4. Les civils ont continué de pâtir des opérations militaires menées dans la province de Deïr el-Zor. Les frappes aériennes menées à Deïr el-Zor auraient touché des camps ou des points de rassemblement informels de déplacés dans la province, notamment le long de l'Euphrate, dans des zones contrôlées par l'EIIL entre Mayadin et Albou Kamal. Au cours des trois premières semaines de novembre, quelque 124 000 personnes ont été déplacées de Deïr el-Zor à la province de Hassaké.

5. Les opérations militaires menées dans le nord et l'est de la province de Hama ont continué d'avoir des conséquences sur les populations civiles. Entre le 1er octobre et le 26 novembre, de violents combats entre les forces gouvernementales et des groupes d'opposition armés non étatiques ont provoqué le déplacement de plus de 90 000 personnes vers divers endroits dans la province d'Edleb.

6. En novembre, l'ONU a porté une assistance humanitaire à plusieurs millions de personnes en République arabe syrienne, y compris 2 688 245 personnes qui ont reçu une aide alimentaire dans le cadre de livraisons régulières ; 902 000 personnes ont été desservies grâce à des convois transfrontaliers et 228 950 autres grâce à cinq convois humanitaires interinstitutions autorisés à franchir les lignes de front. Des convois humanitaires interinstitutions qui ont franchi les lignes de front ont porté assistance à 28 700 personnes dans les localités assiégées de Douma et Nachabiyé (province de Rif-Damas), sur un total de 419 920 personnes assiégées en République arabe syrienne.

3. Les pourparlers entre Syriens tenus sous l'égide de l'ONU ont repris le 28 novembre à Genève. Cette huitième série porte sur les 12 principes de base pour une coexistence entre Syriens qui posent les fondations d'un futur État qui serait commun à tous les Syriens, sur les modalités et le calendrier relatifs à la rédaction de la nouvelle constitution, et sur l'organisation d'élections placées sous la supervision de l'ONU, comme le prévoit la résolution 2254 (2015) du Conseil. Le 11 novembre, les Présidents américain et russe ont publié une déclaration dans laquelle ils ont

confirmé que le processus de Genève devait déboucher sur une solution politique au conflit, comme le prescrit la résolution, et souligné l'importance des zones de désescalade, y compris pour favoriser un accès humanitaire sans entrave.

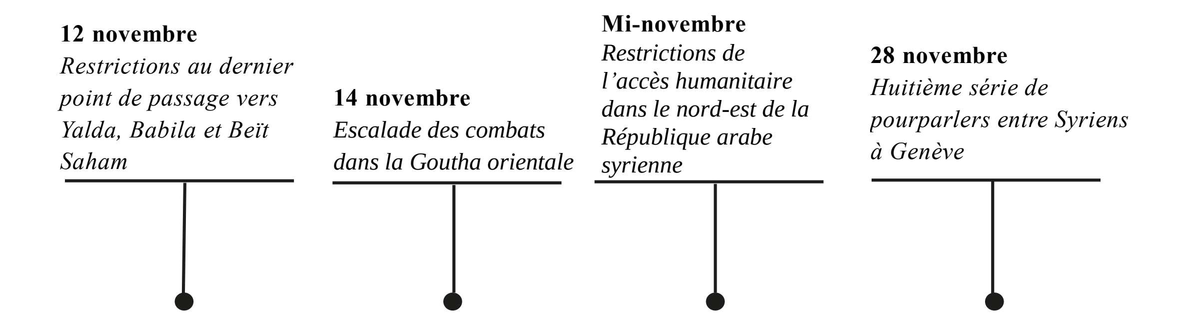
4. Par rapport à la période précédant le mémorandum du 4 mai sur la création de zones de désescalade, trois des quatre zones de désescalade (sud de la Syrie, nord de la province de Homs et Edleb) ont continué de connaître une diminution globale des actes de violence visant les civils. Des poches de violence ont toutefois été signalées dans certains secteurs de ces zones, et la situation dans la quatrième, dans l'enclave de la Goutha orientale (province de Rif-Damas) s'est gravement détériorée au cours du mois de novembre. Des frappes aériennes et des opérations terrestres intensives ont été signalées quotidiennement depuis le 14 novembre, ainsi que des affrontements armés entre divers groupes d'opposition armés non étatiques. Dans le même temps, des tirs réguliers de roquettes et de mortiers ont été signalés de l'enclave en direction de Damas. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a reçu des informations faisant état de nombreuses victimes civiles dans la Goutha orientale et à Damas du fait des combats.

5. Dans l'enclave assiégée de la Ghouta orientale, l'intensification des combats conjuguée aux difficultés d'approvisionnement en biens commerciaux et humanitaires, qui se sont aggravées au début du mois d'octobre, ont entraîné une détérioration rapide de la situation pour les quelque 393 300 personnes prises au piège dans la zone. Les prix des denrées de base ont flambé et les cultures ont été réduites au minimum, la poursuite des combats limitant la liberté de mouvement. Une enquête réalisée en novembre dans la Goutha orientale a montré que la situation nutritionnelle se détériorait chez les enfants de moins de 5 ans. La proportion d'enfants souffrant de malnutrition aiguë globale a été estimée à 11,9 %, c'est-à-dire qu'elle a quintuplé en 10 mois, depuis la dernière enquête sur la nutrition réalisée en janvier. Si huit personnes ont été évacuées en novembre, quelque 500 personnes, dont 137 enfants, ont besoin de l'être de toute urgence pour raisons médicales mais, jusqu'à présent, le Gouvernement syrien n'a pas donné son autorisation. Neuf des personnes en attente d'une évacuation sanitaire seraient mortes en novembre faute d'avoir reçu les soins médicaux nécessaires. Le 26 novembre, 21 camions commerciaux ont été autorisés à pénétrer dans l'enclave mais le prix des produits de base est resté prohibitif.

6. Ces derniers mois, les civils habitant à proximité des localités assiégées de Yarmouk, Yalda, Babila et Beït Saham (province de Rif Damas), au sud de Damas, ont assisté à la fermeture progressive des points d'entrée. Sur les trois existants, deux ont été fermés en octobre. Depuis le 12 novembre, le dernier et seul point de passage vers Yalda, Babila et Beït Saham est temporairement fermé et les restrictions d'accès, de plus en plus sévères, entraînent une forte hausse des prix. A Yarmouk, la situation humanitaire est de plus en plus grave, les marchandises qui étaient auparavant apportées de Yalda, Babila et Beït Saham n'étant plus disponibles.

7. Quelque 34 000 personnes sont revenues à Raqqa, pour la plupart dans les faubourgs est et ouest de la ville. S'agissant du quartier de Mamoun, les partenaires humanitaires ont signalé que la fourniture de services restait limitée. Il n'y aurait ni électricité ni gestion des déchets, quelque 60 % du réseau d'assainissement serait hors d'usage, tout comme 40 % du réseau d'alimentation en eau. En termes de protection, la prévalence des munitions et des mines terrestres non explosées reste le principal sujet de préoccupation. Bien que l'Administration autonome kurde ait autorisé le retour de civils dans certains quartiers après y avoir procédé à des opérations de déminage, les partenaires humanitaires estiment que plus de 200 personnes ont dû se faire soigner pour des traumatismes liés à l'explosion de mines à Raqqa, après la cessation des activités militaires dans la zone.

Figure I
Dates marquantes de novembre 2017



8. Les frappes aériennes à Deïr el-Zor auraient touché des camps ou des points de rassemblement informels de déplacés dans la province, notamment le long de l'Euphrate, dans les zones contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) entre Mayadin et Albou Kamal. Dans les trois premières semaines de novembre, quelque 124 000 personnes ont été déplacées de Deïr el-Zor vers la province de Hassaké. Des frappes aériennes auraient également obligé des personnes à fuir en Iraq. Au total, plus de 400 000 personnes auraient quitté la province de Deïr el-Zor en raison des combats des derniers mois.

9. La province d'Edleb a continué d'accueillir un grand nombre de déplacés, dont plus de 75 000 au cours du seul mois de novembre. La plupart arrivent de Hama, où les combats se poursuivent entre le Gouvernement et les groupes d'opposition armés non étatiques, et d'autres, moins nombreux, de Raqqa et de Deïr el-Zor. Quelque 15 000 déplacés seraient sans abri alors que les températures ont récemment chuté à l'approche de l'hiver. Au cours de la même période, il y a eu des changements dans l'administration de la province d'Edleb avec l'annonce, le 2 novembre, de la formation d'un « gouvernement de salut national » qui serait chargé de gérer les zones contrôlées par les groupes d'opposition armés non étatiques dans le nord-ouest de la République arabe syrienne.

10. Depuis l'évacuation de la partie est de la ville d'Alep en 2016, plus de 300 000 personnes seraient revenues. L'ONU et les organisations non gouvernementales partenaires sont présentes sur le terrain pour répondre aux besoins en matière de secours, fournissant notamment une aide alimentaire à plus de 530 000 personnes. Dans le secteur de la santé, quatre centres de soins primaires ont été remis en état et 12 autres sont en cours de réhabilitation en vue de leur réouverture. Une assistance relative à l'eau et à l'assainissement est également fournie, qu'il s'agisse de l'entretien du réseau de distribution d'eau potable ou de l'installation de stations de pompage. Pour permettre aux enfants de reprendre leur scolarité, 184 écoles sont remises en état.

11. Pendant la période considérée, au moins 30 000 Syriens sont restés bloqués le long de la frontière syro-jordanienne, dans le secteur dit du mur de sable. Le dernier cycle d'aide partielle à cette zone a été interrompu pendant cinq mois, le 15 juin, et la sécurité alimentaire et la situation sanitaire de nombre des personnes bloquées, notamment des enfants, continuent de se détériorer. L'ONU demande toujours instamment que l'aide humanitaire d'urgence puisse accéder à cette zone pour y apporter des produits, alimentaires et autres, essentiels à court terme, en attendant que des solutions à plus long terme soient trouvées. Dans le même temps, on a continué de fournir à cette communauté une assistance sanitaire critique et de lui assurer un approvisionnement en eau depuis le côté jordanien du mur de sable.

Protection

12. Pendant tout le mois, les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire de nombreux morts et blessés dans la population civile et d'endommager et de détruire des infrastructures civiles. Les engins explosifs largués sur des zones habitées ont tué et blessé sans discrimination des civils et détruit ou endommagé l'infrastructure vitale. Ces zones, dans lesquelles se trouvent des milliers de villages, sont ensuite polluées par des restes explosifs de guerre, qui tuent et blessent les civils et empêchent l'accès humanitaire longtemps après avoir servi leur fonction. Comme par le passé, le nombre élevé de victimes civiles et l'ampleur des destructions civiles indiquent que l'interdiction de mener des attaques aveugles et les règles de base de distinction, de proportionnalité et de précaution ne sont toujours pas respectées. Les enfants sont particulièrement touchés par les combats et, dans certains cas signalés par le HCDH, ils constituent la majorité des victimes.

13. Les combats ont continué de causer des dégâts à l'infrastructure civile, y compris les établissements médicaux, les écoles, les marchés et les lieux de culte. Selon des informations recueillies par le HCDH, des violations du droit international humanitaire auraient fait des victimes civiles dans plusieurs provinces (voir annexe). Le HCDH a recensé les attaques qui auraient été perpétrées par des parties au conflit, notamment les forces gouvernementales et leurs alliés, des groupes d'opposition armés non étatiques et des groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

14. Malgré l'appel que le Conseil des droits de l'homme a lancé aux autorités syriennes dans les résolutions S-18/1 et 19/22 pour qu'elles coopèrent avec le HCDH, notamment par l'établissement d'une présence sur le terrain ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, les activités de production de rapports du Haut-Commissariat sont toujours entravées, le Gouvernement lui interdisant d'accéder au pays.

15. Le Département de la défense des États-Unis a déclaré publiquement qu'au mois de novembre, la coalition Combined Joint Task Force-Operation Inherent Resolve, dirigée par les États-Unis, avait réalisé 141 frappes aériennes contre des cibles de l'EIIL dans les provinces de Deïr el-Zor et Hassaké, dont plus de 93 % dans la province de Deïr el-Zor. Par ailleurs, le 14 novembre, la coalition a déclaré publiquement avoir procédé à des frappes aériennes dans la province de Deïr el-Zor, près de Mayadin le 3 novembre et près d'Albou Kamal le 5 novembre.

16. Le Ministre russe de la défense a annoncé publiquement que des opérations avaient été menées dans l'est de la République arabe syrienne en novembre, en particulier à proximité de Deïr el-Zor. Il a également fait état de tirs de missiles dans le secteur d'Albou Kamal et du camp de Qataa.

17. Selon des informations dignes de foi communiquées à l'ONU et à ses partenaires du domaine de la santé, cinq attaques auraient visé des installations médicales et du personnel médical au cours du mois de novembre. Le 8 novembre, un hôpital situé dans le sous-district de Kafr Batna (province de Rif Damas) aurait essuyé des tirs d'artillerie ayant endommagé plusieurs services. Selon les premiers rapports, l'attaque aurait fait au moins cinq morts et un blessé. L'hôpital a continué à assurer des soins avec des capacités réduites. Le 18 novembre, l'hôpital de Damas (Moujtahed) aurait été frappé par un obus de mortier, causant des blessures légères à trois patients et à deux médecins résidents, ainsi que des dégâts matériels. Un autre obus de mortier est tombé dans la rue à proximité du périmètre de l'hôpital, faisant un mort et 20 blessés. Le 13 novembre, un centre de soins de santé primaires géré par une organisation non gouvernementale dans le sous-district d'Atareb (province d'Alep) aurait été touché lors d'une frappe aérienne proche. La structure a subi de

légers dommage et l'établissement a dû temporairement fermer. Le 13 novembre, une station d'ambulances appartenant à une organisation non gouvernementale locale et située dans le nord-est de Hama (sous-district de Hamra), aurait été gravement endommagée par des frappes aériennes. Au moins deux ambulances ont été détruites et une troisième endommagée. L'installation n'est plus opérationnelle et la station a été transférée. Le 2 novembre, une ambulance appartenant au service local d'ambulances du sous-district de Dana (province d'Edleb) aurait été détruite par un engin explosif improvisé.

18. Les établissements scolaires ont continué d'être touchés par les combats. Le 21 novembre, à Damas, un obus de mortier a frappé l'école Zeinab Faouaz dans le quartier de Doueilaa, tuant un enseignant et tuant et blessant plusieurs élèves. Le 15 novembre, dans la province d'Alep, un engin aurait explosé près de l'école al-Khansa'a, dans la ville de Qabbassin, faisant deux blessés. Le même jour, des tirs d'artillerie sur la ville de Kafr Batna (province de la Goutha orientale) auraient atteint une école primaire. La veille, les cours avaient été suspendus dans la Ghouta orientale jusqu'à nouvel ordre.

Accès humanitaire

Encadré 2

Points essentiels concernant l'accès humanitaire

1. En novembre, les organismes et les partenaires humanitaires des Nations Unies ont continué de venir en aide à des millions de personnes, y compris depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, en collaboration avec les autorités de ce pays. Une programmation régulière depuis l'intérieur du pays a permis d'acheminer l'aide humanitaire à des millions de personnes, dont quelque 2 688 245 personnes qui ont reçu une aide alimentaire au cours du mois dans le cadre de plus de 1 595 livraisons.

2. En novembre, cinq convois humanitaires interinstitutions autorisés à franchir les lignes de front ont livré une aide indispensable à 228 950 personnes. En tout, 338 950 personnes en ont bénéficié, soit 28 % du nombre total pour lesquelles un accès avait été demandé à l'origine, au titre du plan pour octobre-novembre. En novembre, des convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front ont porté assistance à 200 250 personnes dans les localités difficiles d'accès de Talbissé, Tloul el-Homr et Rastan, et à seulement 28 700 personnes dans les localités assiégées de Douma et Nachabiyé, dans la Ghouta orientale, sur un total de 419 920 personnes assiégées dans tout le pays.

3. Les activités transfrontières constituent une part essentielle de l'action humanitaire en République arabe syrienne. Depuis l'adoption, en juillet 2014, de la résolution 2165 (2014), une aide a été apportée depuis la Turquie à des millions de Syriens se trouvant dans divers secteurs des provinces d'Alep, d'Edleb, de Lattaquié et de Hama, et depuis la Jordanie dans les provinces de Deraa, de Qouneïtra et de Soueïda. En novembre, 659 camions répartis en 26 convois ont acheminé une assistance vitale à plus de 902 000 personnes dans le besoin vivant dans le nord et le sud de la République arabe syrienne. Bien que les éléments armés et les autorités locales aient multiplié les obstacles à l'accès dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'assistance s'est maintenue à un niveau stable. Les ONG ont continué d'avoir des difficultés à obtenir les autorisations ou

permis de travail nécessaires dans certains pays voisins, mais une certaine amélioration est à noter.

4. La confiscation et le retrait, par les autorités syriennes, de fournitures médicales des convois interinstitutions autorisés à franchir les lignes de front continuent d'être un problème de taille. En novembre, des fournitures pour 10 651 traitements ont été retirées des camions ou n'ont pas reçu l'autorisation nécessaire pour y être chargées (voir tableau 2). Le nombre total d'articles médicaux confisqués ou n'ayant pu être chargés faute d'avoir l'autorisation nécessaire s'élève à plus de 640 000 depuis le début de l'année.

19. D'importantes difficultés ont continué de freiner l'acheminement de l'aide humanitaire dans de nombreuses régions du pays, en raison de la poursuite des combats, du déplacement des lignes de front, des obstacles d'ordre administratif et des restrictions à la circulation des personnes et des biens délibérément imposées par les parties. En particulier, l'accès de l'ONU et de ses partenaires aux personnes qui vivent dans les zones assiégées et difficiles d'accès reste un sujet de préoccupation majeure.

20. Dans le cadre de son plan relatif aux convois interinstitutions pour octobre et novembre, l'ONU a demandé l'accès à 33 secteurs, dans des zones assiégées et difficiles d'accès, de manière à venir en aide à 1 206 000 personnes. Des convois interinstitutions sont formés pour les zones ayant besoin d'une aide multisectorielle et où l'accès est limité, afin que l'appui fourni réponde aux besoins. En novembre, seuls cinq convois interinstitutions pouvaient être envoyés dans les zones assiégées et difficiles d'accès, pour porter assistance à 228 950 personnes (le tableau 1 donne une liste des convois interinstitutions envoyés en novembre). En tout, 338 950 personnes en ont bénéficié, soit 28 % du nombre total de personnes pour lesquelles un accès avait été demandé à l'origine au titre du plan bimestriel pour octobre-novembre. Ce nombre ne comprend pas les personnes ayant bénéficié de convois d'approvisionnement acheminés par d'autres acteurs humanitaires.

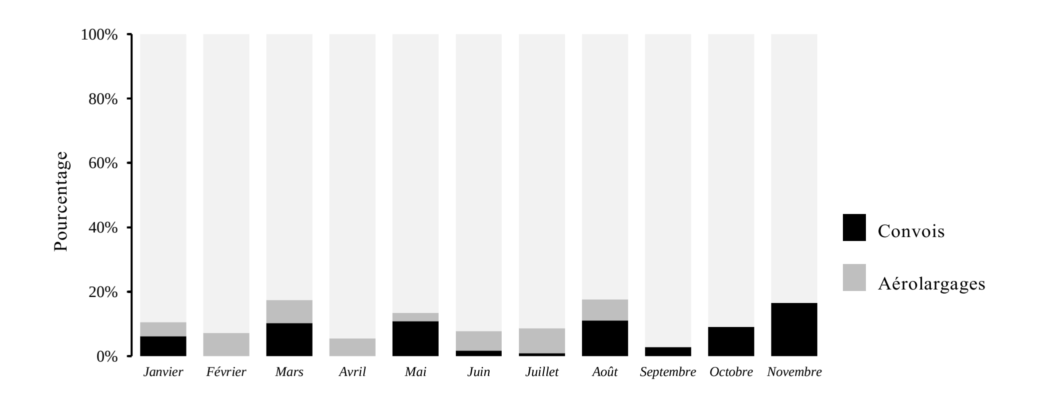
Tableau 1
Convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front en novembre 2017

Date	*Lieu*	*Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)*	*Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu une aide*	*Type d'assistance*
1er novembre	Talbissé	84 000	84 000	Multisectorielle
1er novembre	Tloul el-Homr	8 750	8 750	Multisectorielle
12 novembre	Douma	90 000	21 500	Alimentation, santé et nutrition
14 novembre	Rastan	107 500	107 500	Multisectorielle
28 novembre	Nachabiyé	16 500	7 200	Alimentation, santé et nutrition

21. Pendant la période considérée, les organismes ont continué de soumettre des demandes distinctes pour l'acheminement de convois indépendants dans des localités situées partout dans le pays. Dans des zones accessibles, les livraisons sont assurées par un seul organisme. La capacité de l'ONU de répondre aux besoins évalués dans ces zones suscite donc moins de préoccupations. En novembre, le Programme

alimentaire mondial (PAM) a présenté 1 595 demandes officielles pour obtenir des lettres d'agrément en vue d'acheminer une aide alimentaire vers diverses localités dans tout le pays, qui ont toutes été approuvées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soumis pour sa part 87 demandes de lettres d'agrément pour assurer le transport de produits de première nécessité et de trousses de subsistance, dont 82 ont été approuvées ; 5 ont été refusées en raison de l'insécurité. En outre, conformément aux principes humanitaires, les organisations non gouvernementales internationales et syriennes ont continué d'évaluer les besoins et de fournir un soutien (services médicaux, éducatifs et psychosociaux et services de protection) dans les zones assiégées et difficiles d'accès, dans des conditions extrêmement difficiles.

Figure II
Opérations humanitaires interinstitutions des Nations Unies menées dans des zones situées au-delà des lignes de front : pourcentage de la population ayant bénéficié d'une aide dans des zones assiégées (par mois)



22. L'accès humanitaire continue d'être entravé par les restrictions imposées par les parties au conflit dans des zones assiégées et difficiles d'accès. En 2017, en moyenne, 27 % seulement des personnes qui devaient être secourues au titre de demandes spécifiques ont bénéficié chaque mois d'une aide par l'intermédiaire de convois interinstitutions qui ont franchi les lignes de front. Des obstacles bureaucratiques, tels que la non-délivrance de lettres d'agrément par le Gouvernement de la République arabe syrienne, continuent d'être un facteur important dans ces retards et dans la non-livraison de l'aide, et ce, malgré la création d'un mécanisme de coordination tripartite chargé d'y mettre fin. Le mécanisme s'est réuni une fois au cours de la période considérée, le 5 novembre, pour examiner des questions liées au déploiement des convois humanitaires. L'accès a été restreint le 27 novembre, un convoi interinstitutions en route pour Nachabiyé (Ghouta orientale assiégée) ayant dû rebrousser chemin en raison de combats, en dépit des garanties de sécurité données par toutes les parties avant son déploiement. Le convoi a repris la route le lendemain, le 28 novembre. Au cours de la période considérée, la majorité des organismes des Nations Unies et des partenaires des Nations Unies n'ont toujours pas pu avoir accès aux autres populations en détresse qui se trouvaient dans les zones du pays encore contrôlées par l'EIIL.

23. Mi-novembre, l'ONU a dû provisoirement suspendre ses opérations dans le nord-est de la République arabe syrienne, faute d'autorisations tant de la part du Gouvernement que de l'Administration autonome kurde et en raison de désaccords entre ces deux autorités concernant les envois et distributions d'aide humanitaire prévus et le rôle du Croissant-Rouge arabe syrien dans les zones sous contrôle de

l'Administration autonome kurde. Les suspensions répétées ont eu des incidences négatives sur la distribution de l'aide dans le nord-est du pays. Les envois prévus du PAM ont tous été menés à bien, néanmoins le nombre de distributions de vivres est resté inférieur aux prévisions du fait de la suspension temporaire de l'acheminement de l'aide. Dans la province de Raqqa et dans le nord de la province de Deïr el-Zor, les distributions de vivres ont bénéficié à environ 100 000 personnes, soit 54 % de l'objectif de 185 000 personnes fixé pour novembre, tandis que dans la province de Hassaké, les distributions de vivres ont bénéficié à 14 000 personnes, soit seulement 7 % de l'objectif de 192 000 personnes fixé pour l'ensemble de la province.

Figure III
Opérations humanitaires interinstitutions menées dans des zones situées au-delà des lignes de front en novembre 2017

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide humanitaire 228 950

Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 200 250	Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 28 700	Nombre de convois ayant franchi les lignes de front 5
7,8 % Proportion de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès	6,8 % Proportion de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées	Nombre d'aérolargages 0[2]

Nombre de personnes dans les zones difficiles d'accès : 2,56 millions

Nombre de personnes dans les zones assiégées : 419 920

24. En novembre, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), des fournitures médicales qui auraient permis d'administrer plus 10 651 traitements et des soins vitaux ont été retirées des convois par les autorités syriennes. On trouvera dans le tableau 2 des détails concernant les traitements et les fournitures en question. Le plan de convois interinstitutions bimestriel prévoyait l'acheminement d'autres fournitures médicales, mais seuls cinq convois interinstitutions ont pu être acheminés en novembre. Depuis le début de 2017, l'OMS a présenté au Gouvernement de la République arabe syrienne, à titre individuel, 11 demandes d'autorisation d'accès à 14 localités dans six provinces. Le Gouvernement en a approuvé neuf et rejeté une. Une demande est restée sans réponse.

[2] Il a été mis fin aux opérations de largage sur la ville de Deïr el-Zor au début du mois de septembre, l'évolution de la situation militaire ayant permis à l'ONU et à ses partenaires de reprendre l'acheminement par voie terrestre.

Tableau 2
Fournitures médicales retirées des convois humanitaires en novembre 2017

Lieu	*Nombre de traitements*	*Type de fournitures*
Talbissé et Tloul el-Homr	1 813	Analgésiques, kits pneumonie A et B, antihypertenseurs, antiépileptiques d'urgence, tétracycline, chlorhydrate de dobutamine, chlorhydrate de kétamine, oxytocine injectable, bésilate d'atracurium, phénobarbitone, chlorhydrate d'amitriptyline, halopéridol, valproate de sodium gastro-résistant, chlorhydrate de kétamine injectable, carbamazépine, vaporisateur nasal de dipropionate de béclométhasone, atracurium, médicaments psychotropes et médicaments de symptômes communs pour les soins palliatifs (acide valproïque, carbamazépine, béclométhasone), matériel médical, notamment autoclaves, défibrillateurs verticaux, antiépileptiques, stérilisateurs, appareil de radiographie simple, ventilateur pour adultes, instruments de petite chirurgie.
Douma	3 440	Défibrillateurs, antiépileptiques, stérilisateurs, appareil de radiographie simple, ventilateur pour adultes, instruments de petite chirurgie, solution intraveineuse pour réhydratation, anti-inflammatoires et corticoïdes de synthèse ; parmi les articles dont les quantités ont été réduites figurent les kits pneumonie B, les gants d'examen en latex, les kits pneumonie A, les anticholinergique et les antispasmodiques.
Rastan	1 588	Kits de petite chirurgie, antiseptiques, antihistaminiques, décongestionnants (sirops), bronchodilatateurs, système de diagnostic aux ultrasons, appareils de radiographie portatifs.
Nachabiyé	3 810	Médicaments psychotropes et médicaments pour symptômes courants dans les soins palliatifs (acide valproïque, carbamazépine, halopéridol, phénobarbitone), kits médicaux, dont des kits pneumonie A et B, kits de traumatologie « italiens », consommables médicaux (seringues, cathéters intraveineux, gants chirurgicaux stériles) et matériel médical, notamment échographes, stérilisateurs, matériel portatif, matériel à air chaud, ventilateur pour adultes, autoclaves.

Interventions humanitaires

25. En novembre, les organismes et les partenaires humanitaires des Nations Unies ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin en essayant par tous les moyens possibles d'accéder à celles-ci, à savoir : a) les convois ordinaires, grâce auxquels les livraisons d'aide humanitaire partent de l'intérieur de la République arabe syrienne et parviennent à ceux qui en ont besoin sans franchir les lignes de conflit ; b) les convois franchissant des lignes de front, grâce auxquels l'aide est acheminée depuis l'intérieur du pays à travers les lignes de conflit ; c) les livraisons transfrontières, grâce auxquelles une aide est apportée de Jordanie et de Turquie à ceux qui en ont besoin (voir tableau 3). Par ailleurs, les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une assistance vitale aux populations démunies. Le Gouvernement a continué d'assurer des services de base dans les zones qu'il contrôle ainsi que dans de nombreux autres secteurs qu'il ne contrôle pas. Les autorités locales de nombreuses zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques ont également continué de fournir des services lorsque cela était possible.

Tableau 3
Personnes ayant reçu une aide des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations en novembre 2017, tous moyens confondus

Organisme	*Nombre de personnes ayant reçu une aide*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	3 900
Organisation internationale pour les migrations	30 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 249 595
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	>4 000 000
Programme des Nations Unies pour le développement	157 111
Fonds des Nations Unies pour la population	329 387
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	252 424
Programme alimentaire mondial	>3 520 000
Organisation mondiale de la Santé	1 027 597

26. Au cours de la période considérée, les livraisons transfrontières depuis la Jordanie et la Turquie vers la République arabe syrienne se sont poursuivies en application des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (voir fig. IV). Conformément à ces résolutions, l'ONU a avisé les autorités syriennes avant l'expédition de chaque convoi et leur a fourni des précisions sur le contenu et la destination des camions et le nombre de bénéficiaires prévu.

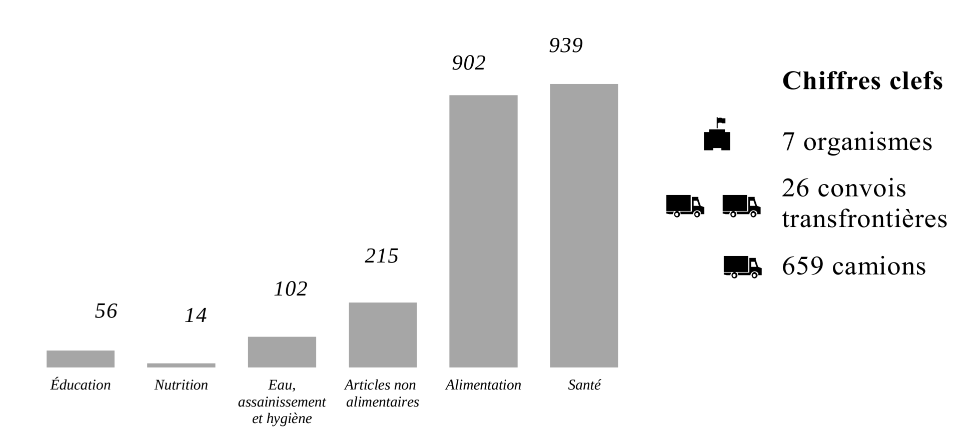
27. Depuis le début des opérations transfrontières en juillet 2014, faisant suite à l'adoption de la résolution 2165 (2014), l'ONU a effectué plus de 688 livraisons correspondant au total à plus de 17 501 camions (12 220 par Bab el-Haoua et 1 686 par Bab el-Salam depuis la Turquie ; 3 595 par Ramta depuis la Jordanie). Ces opérations viennent en complément du rôle crucial joué par les organisations non gouvernementales syriennes et internationales qui fournissent une assistance et des services à des millions d'autres personnes depuis les pays voisins.

28. En novembre, par exemple, l'ONU et ses partenaires d'exécution ont acheminé une aide alimentaire transfrontière à plus de 900 000 personnes depuis la Jordanie et la Turquie. En outre, l'OMS a apporté une aide sanitaire et médicale depuis la Turquie, acheminant environ 410 000 traitements à travers la frontière. Plus de 473 000 personnes habitant dans la partie sud de la République arabe syrienne ont vu leur accès à l'eau potable s'améliorer grâce aux opérations d'entretien des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement. Par ailleurs, les partenaires de l'ONU dans le domaine de la nutrition ont continué de fournir des services à plus de 6 000 enfants dans les provinces de Deraa et de Qouneïtra, et près de 2 800 enfants chez lesquels avait été décelée une malnutrition aiguë ont été soignés grâce à des programmes de nutrition thérapeutique et complémentaire. S'agissant des services de prévention de la malnutrition, 3 850 enfants de moins de 5 ans ont reçu des biscuits à haute teneur énergétique. De plus, 1 131 femmes enceintes ou allaitantes ont reçu des conseils sur les méthodes d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.

29. Au cours de la période considérée, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses activités. Il a contrôlé 659 camions composant les 26 convois acheminés par sept organismes des Nations Unies en novembre, confirmé le caractère humanitaire de chacun et informé les autorités syriennes de chaque expédition. Il a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements jordanien et turc, et a reçu l'appui d'autres

mécanismes existants pour la surveillance de l'acheminement de l'aide transfrontière. L'ONU donne au Gouvernement de la République arabe syrienne un préavis de 48 heures avant tout envoi. Une fois en Syrie, les partenaires de l'ONU qui assurent la fourniture de l'aide veillent à ce que les livraisons arrivent aux entrepôts. Des sociétés tierces engagées par l'Organisation effectuent une vérification indépendante de l'aide arrivant dans les entrepôts et supervisent la distribution et la fourniture de services.

Figure IV
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide de l'ONU et de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide, en novembre 2017
(En milliers)



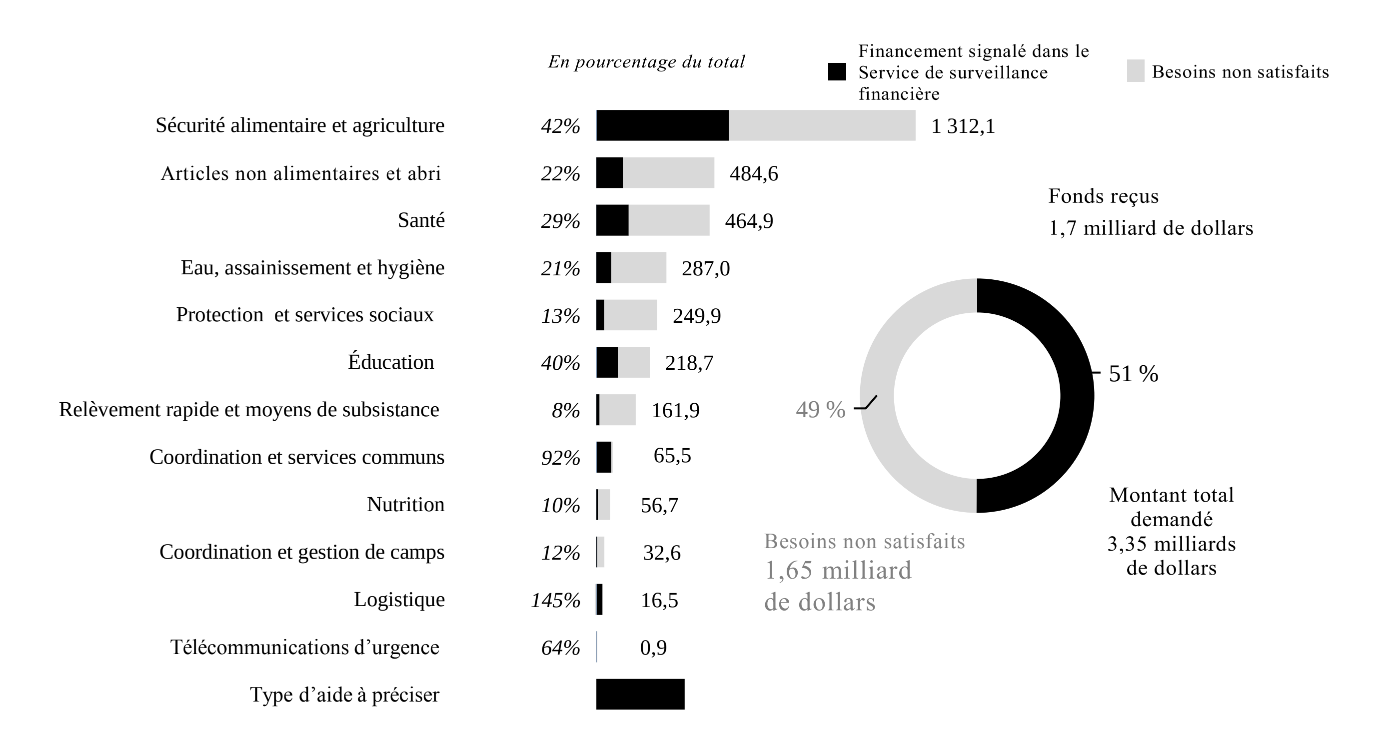
30. Du 19 au 23 novembre, des journées sous-nationales de vaccination ont été organisées dans la plupart des provinces, à l'exception d'Edleb, de Deïr el-Zor et de Raqqa, pour administrer aux enfants de moins de 5 ans se trouvant dans des secteurs reculés un vaccin antipolio oral bivalent. Environ 405 310 enfants ont ainsi été vaccinés, ce qui représente un taux de couverture de 24 %. Au total, 1 313 équipes mobiles et 262 équipes sédentaires ont participé à cette campagne, dont les dépenses opérationnelles, notamment les frais de transport et de livraison des vaccins et les primes versées aux agents locaux, ont été prises en charge par l'OMS. Les enfants âgés de 2 à 23 mois ont pu également recevoir un vaccin antipoliomyélitique inactivé, en particulier dans les zones à fortes populations de déplacés à Rif-Damas, dans des secteurs de Damas, de Homs et d'Alep et dans les secteurs accessibles de Deïr el-Zor.

31. Tout au long du mois de novembre, la Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, qui contenaient des informations sur l'aide humanitaire fournie de façon bilatérale. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Financement de l'action humanitaire

32. Au 30 novembre, le plan d'aide humanitaire pour la République arabe syrienne avait été financé à un peu plus de 50 %, ce qui représentait une somme de 1,7 milliard de dollars sur les 3,35 milliards de dollars demandés au titre du plan.

Figure V
Financement du plan d'action humanitaire au 30 novembre 2017
(En millions de dollars des États-Unis)



Visas et enregistrement

33. Au total, en novembre, l'ONU a présenté 77 nouvelles demandes de visa au Gouvernement syrien : 36 ont été approuvées en novembre, une a été rejetée et 40 sont en cours d'examen. Parmi les 134 nouvelles demandes présentées en septembre et octobre, 35 ont été approuvées en novembre et une a été rejetée. Sur les 78 demandes de renouvellement de visa que l'ONU a présentées en novembre, 31 ont été approuvées et 47 sont en cours d'examen. Par ailleurs, 27 autres demandes de renouvellement présentées en septembre et octobre ont été approuvées.

34. Au total, 23 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès des autorités afin d'exercer leurs activités en République arabe syrienne. D'autres en sont à différentes étapes de la procédure d'enregistrement auprès du Gouvernement. Quelque 220 organisations non gouvernementales nationales sont autorisées par le Gouvernement à intervenir par l'intermédiaire de 315 antennes dans tout le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

35. Les interventions des organismes, fonds et programmes des Nations Unies se déroulent dans des zones touchées par des affrontements fréquents entre les belligérants, des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et des attaques asymétriques. De surcroît, l'EIIL a recommencé à mener des attaques asymétriques, et ce, de plus en plus souvent.

36. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'agents de l'aide humanitaire ont été tués, parmi lesquels 22 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes du système des

Nations Unies [dont 18 agents de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)], 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

37. Au total, 27 fonctionnaires du système des Nations Unies (1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement et 26 agents de l'UNRWA), sont détenus ou portés disparus.

III. Observations

38. Une nouvelle résolution doit être adoptée pour prolonger la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité, en vertu de laquelle les agences humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution sont autorisés à franchir les frontières. Grâce à l'aide acheminée par les Nations Unies, les personnes qui se trouvent dans le nord-ouest et dans le sud de la République arabe syrienne reçoivent une assistance humanitaire vitale. Le Mécanisme de surveillance des Nations Unies s'assure que l'assistance transfrontière est bien de nature humanitaire, et les livraisons sont confirmées par des tierces parties présentes sur place. Je prie le Conseil de sécurité de veiller à ce que les Nations Unies soient autorisées à fournir une assistance transfrontière pour une année supplémentaire, de sorte que l'acheminement d'une assistance humanitaire répondant aux besoins se poursuive de manière sûre, régulière et sans entrave. Dans le cas contraire, le nombre de personnes dans le besoin augmenterait et la crise humanitaire actuelle s'aggraverait.

39. Une évaluation actualisée des besoins humanitaires parue en novembre révèle que les besoins en République arabe syrienne resteront énormes en 2018 : environ 13,1 millions de personnes dans tout le pays seront dans le besoin, dont 5,6 millions auront cruellement besoin d'aide sous l'effet cumulé du déplacement, de l'exposition aux hostilités et de l'accès limité aux biens et services de première nécessité. L'activité militaire continue de faire des morts et des blessés parmi les civils et de provoquer la destruction d'infrastructures telles que des écoles et des hôpitaux, malgré l'existence d'accords de désescalade dans certaines parties du pays. Trois millions de personnes dans le besoin reçoivent uniquement l'assistance transfrontière acheminée régulièrement. Partout dans le pays, des civils doivent être protégés et recevoir une assistance s'inscrivant dans la durée. Ce conflit qui se poursuit d'année en année rend la population civile qui n'est pas aidée de manière régulière sans cesse plus vulnérable.

40. Sans un accès humanitaire sûr, régulier et sans entrave, la fragilité des populations civiles en République arabe syrienne ne pourra que s'aggraver. C'est particulièrement le cas pour environ 400 000 civils dans la Ghouta orientale assiégée, l'entrée de biens dans l'enclave étant limitée depuis des mois, ce à quoi s'ajoute la récente intensification des combats, notamment des frappes aériennes parmi les plus lourdes dans le secteur depuis que celui-ci a été désigné comme une zone de désescalade, le 4 mai, à Astana. En novembre, il n'y a pas eu d'évolution notable susceptible d'améliorer la situation de la population dans la Ghouta orientale, malgré des besoins criants et les efforts de l'ONU et de certains États Membres. L'ONU n'a été autorisée à faire parvenir de l'aide qu'à 7 % de la population assiégée dans ce secteur au cours du mois. Une telle restriction signifie que les besoins s'accentuent de jour en jour. En outre, du fait du manque d'accès aux services de santé de base et à des traitements adaptés, notamment en cas de malnutrition, des centaines de personnes ont besoin d'une aide médicale d'urgence. L'absence d'améliorations

depuis mon rapport du mois dernier s'est traduite non seulement par un accroissement des besoins, mais également par la mort de ceux pour lesquels une solution n'a pas pu être trouvée à temps.

41. Je souligne de nouveau avec force qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit en République arabe syrienne. L'objectif de mettre fin au conflit et aux souffrances du peuple syrien demeurent le moteur qui a poussé mon Envoyé spécial pour la Syrie à organiser une reprise des pourparlers entre Syriens à Genève à la fin du mois de novembre, dans l'espoir que les deux délégations engagent des négociations sérieuses sur les questions touchant directement des millions de Syriens. Le respect de l'obligation fondamentale consistant à faciliter le libre passage, en toute sécurité et sans restriction, de l'aide humanitaire afin qu'elle puisse être rapidement distribuée et à libérer les personnes détenues arbitrairement est une étape essentielle pour parvenir à une solution ; faire la lumière sur le sort des personnes enlevées ou disparues en est une autre. Il sera également nécessaire d'établir, entre autres, un plan de marche pour l'élaboration d'une nouvelle constitution, assorti d'un calendrier et de modalités d'exécution, ainsi qu'un plan en vue de la tenue d'élections supervisées par l'ONU. Je maintiens mon appui à mon Envoyé spécial et au processus de Genève, seul processus prescrit par le Conseil de sécurité pour mener cette guerre à son terme.

42. Les États ont l'obligation d'amener les auteurs de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire à répondre de leurs actes ; le respect du principe de responsabilité est indispensable à une paix durable. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en République arabe syrienne. J'engage aussi tous les États Membres, toutes les parties au conflit, la société civile et le système des Nations Unies dans son ensemble à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en novembre 2017*

Province de Damas

- Le 7 novembre, une frappe terrestre contre un café de la rue Hamra, dans le quartier damascène de Salhiyé, aurait fait au moins trois morts et au moins 10 blessés parmi les civils.
- Le 20 novembre, des frappes terrestres contre des zones résidentielles du quartier de Bab Touma, dans la vieille ville de Damas, y compris un poste de contrôle militaire, auraient fait trois morts, dont deux seraient des civils, et 14 blessés.
- Le 20 novembre, des frappes terrestres contre un bâtiment situé dans une zone résidentielle du quartier de Jaramana auraient tué un garçon de 5 ans et blessé un autre garçon de la même famille.
- Le 21 novembre, des frappes terrestres contre une zone résidentielle du quartier de Jaramana auraient fait un mort et un blessé parmi les civils.

Province de Rif-Damas

- Le 2 novembre, des frappes aériennes contre des zones résidentielles de Douma auraient entraîné la mort de six civils, parmi lesquels une femme, une fille et trois autres personnes travaillant pour le syndicat des agriculteurs, dont les bureaux étaient situés dans le bâtiment. De plus, des frappes aériennes auraient touché le bâtiment du conseil local, qui a dû suspendre ses activités.
- Le 3 novembre, des frappes terrestres contre un marché populaire situé à Aïn Terma auraient fait un mort et neuf blessés parmi les civils. Un bénévole travaillant en tant que premier intervenant aurait été blessé par des éclats d'obus causés par une frappe terrestre ultérieure.
- Le 3 novembre, un marché situé dans une zone résidentielle de Saqba aurait été touché par une frappe terrestre qui aurait fait un mort et au moins cinq blessés parmi les civils.
- Le 7 novembre, deux frappes terrestres auraient été menées contre des zones résidentielles de Saqba ; la première aurait touché le centre de la place Jamaya, tuant cinq civils, dont deux enfants et une femme, et blessant un garçon de 16 ans et au moins sept autres civils. La deuxième aurait touché la rue Jaouzé et fait un mort et quatre blessés parmi les civils.
- Le 7 novembre, un garçon de 5 ans aurait été tué lors de frappes terrestres contre une zone résidentielle de Douma.

---

* Conformément à la résolution 2258 (2015) du Conseil de sécurité, la présente description des faits nouveaux survenus sur le terrain et des attaques enregistrées et confirmées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au cours de la période considérée dans le rapport concerne l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des violations du droit international humanitaire ni des violations et atteintes au droit international des droits de l'homme survenues en République arabe syrienne pendant la période visée par le présent rapport.

- Le 8 novembre, deux frappes aériennes contre une zone résidentielle d'Irbin auraient fait deux morts et au moins cinq blessés parmi les civils.
- Le 8 novembre, une frappe aérienne et sept frappes terrestres contre des zones résidentielles de Douma auraient entraîné la mort d'un homme et fait un nombre indéterminé de blessés parmi les civils.
- Le 14 novembre, des frappes terrestres contre une zone résidentielle d'Irbin auraient tué deux hommes et blessé un garçon, qui est décédé le lendemain.
- Le 14 novembre, quatre frappes aériennes contre une zone résidentielle d'Irbin auraient fait un mort et au moins quatre blessés parmi les civils.
- Le 15 novembre, des frappes aériennes et terrestres contre des zones résidentielles de Douma situées à proximité d'un marché public auraient causé la mort de deux hommes et fait plus de 15 blessés parmi les civils, dont des femmes et des enfants.
- Le 15 novembre, quatre civils, dont deux hommes appartenant à la même famille et un enfant, auraient été tués lors de frappes aériennes contre une zone résidentielle d'Irbin. Au moins 11 civils, dont deux enfants et quatre femmes, ont été blessés.
- Le 16 novembre, des frappes aériennes et plusieurs frappes terrestres ont touché des zones résidentielles d'Irbin. Elles auraient causé l'effondrement d'un immeuble résidentiel et fait cinq morts et plus de 30 blessés, dont des femmes et des enfants.
- Le 16 novembre, trois frappes terrestres contre une zone résidentielle de Beït Sioua auraient tué trois enfants, dont deux frère et sœur, et blessé au moins un autre civil.
- Le 16 novembre, trois frappes aériennes contre une zone résidentielle de Hamouriyé auraient fait deux morts parmi les civils.
- Le 17 novembre, neuf civils, dont quatre filles, deux garçons et une femme, auraient été tués lors de plusieurs frappes aériennes et une série de frappes terrestres contre des zones résidentielles de Douma. Le même jour, vers 15 heures, trois frappes aériennes ont touché une zone résidentielle de Douma, où une équipe de premiers intervenants était à l'œuvre. Trois premiers intervenants auraient été tués et 11 blessés. Plus de 120 civils, dont 30 enfants et 30 femmes auraient été blessés lors de ces frappes.
- Le 18 novembre, aux alentours de 3 heures du matin, deux frappes aérienne et terrestre contre une zone résidentielle de Mdeïra auraient tué six civils – deux parents, leurs deux fils et leurs deux filles – lorsque le bâtiment dans lequel ils s'étaient réfugiés s'est effondré. À l'aube, des frappes terrestres à proximité de l'endroit où la première attaque avait été perpétrée auraient blessé sept civils, y compris un premier intervenant présent sur les lieux.
- Le 26 novembre, une frappe aérienne et plusieurs frappes terrestres contre un marché situé dans une zone résidentielle de Misraba ont détruit plusieurs bâtiments résidentiels et auraient tué 16 civils, dont deux filles âgées de 11 et 12 ans, un garçon et une femme, et fait au moins 50 blessés parmi lesquels des femmes et des enfants.
- Le 26 novembre, plusieurs frappes aériennes et terrestres auraient touché une zone résidentielle de Mdeïra, notamment la route principale et la zone à proximité du plus grand marché, tuant sept civils, dont deux enfants et une femme, et faisant au moins 25 blessés.

- Le 27 novembre, des frappes aériennes et plusieurs frappes terrestres contre une zone résidentielle de Misraba ont causé des dégâts considérables, tuant au moins neuf civils, dont une femme, et faisant au moins 25 blessés.
- Le 28 novembre, une série de frappes aériennes contre des zones résidentielles au nord de Hamouriyé ont touché une ancienne usine de chocolat ainsi qu'une menuiserie, déclenchant un incendie. Au moins trois civils, dont un garçon et une fille, auraient été tués dans des immeubles résidentiels touchés par les frappes et 15 autres auraient été blessés, parmi lesquels au moins un enfant.

Province de Deraa

- Le 11 novembre, un homme aurait été tué lorsqu'un engin explosif improvisé a explosé sur une route reliant Karak et Rakham, villes de l'ouest de la province de Deraa contrôlées par l'opposition. L'épouse de la victime, qui voyageait dans la même voiture, aurait été blessée.
- Le 23 novembre, des hommes armés ont tiré sur un autobus civil sur la route reliant les villes de Doueïré et de Harran dans l'est de la province et auraient tué au moins six civils, dont une femme.

Province d'Alep

- Le 13 novembre, vers 14 heures, trois frappes aériennes auraient touché un grand marché local dans le centre d'Atareb, à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville d'Alep. Elles auraient tué quatre femmes, deux filles et un garçon, et blessé au moins une dizaine d'autres personnes. Au moment de l'attaque, le marché aurait été bondé. Selon certaines informations, les frappes ont causé de graves dommages à des maisons, à des magasins, à des véhicules et à un poste de police situés à proximité. La zone est sous le contrôle de plusieurs groupes d'opposition armés, notamment Hay'at Tahrir el-Cham, dont les combattants contrôlent une zone à la périphérie de la ville.
- Le 22 novembre, le corps d'un jeune homme a été retrouvé dans des buissons dans la ville de Jarablos, dans le nord de la province d'Alep. Il s'agissait d'un déplacé originaire du sous-district de Tibni (province de Deïr el-Zor). Il aurait été détenu par Ahrar el-Cham à Jarablos deux semaines auparavant et accusé d'appartenir à l'EIIL.

Province d'Edleb

- Le 4 novembre, quatre garçons, dont des triplés, auraient été tués et un autre blessé à Kafr Sejné, dans les zones rurales d'Idleb, lorsqu'un engin non explosé a détoné à l'extérieur de leur foyer. Le garçon blessé aurait succombé à ses blessures le 20 novembre.
- Le 5 novembre, quatre civils – un père, sa fille et ses deux fils –- auraient été tués lorsqu'un engin non explosé a détoné dans leur quartier, à Ariha. L'explosion aurait blessé sept autres civils.
- Le 6 novembre, une femme et son fils auraient été tués lors de la détonation d'un engin non explosé dans la ville de Sinjar, à l'est d'Edleb.
- Le 10 novembre, une fille aurait été tuée et deux autres enfants (un garçon et une fille) blessés du fait de la détonation d'un engin non explosé dans le village de Tell Salmou, près de l'aéroport d'Abou el-Zouhour dans l'est de la province d'Edleb.

- Le 11 novembre, des frappes aériennes contre des zones résidentielles de Tamaniaa, au sud d'Edleb, auraient tué deux civils, dont une femme, et fait quatre blessés, parmi lesquels deux femmes. Les victimes appartenaient toutes à la même famille.
- Le 13 novembre, l'explosion d'un véhicule piégé à Edleb aurait blessé 14 civils, dont cinq enfants et quatre femmes.
- Le 14 novembre, quatre hommes appartenant à la même famille auraient été blessés lors de frappes terrestres contre la ville de Khan Cheïkhoun.
- Le 17 novembre, un véhicule piégé a explosé dans le centre d'Edleb, près de la place Mihrab. L'explosion aurait tué un homme de 30 ans et blessé 11 autres civils, dont quatre femmes et deux filles de 5 et 9 ans. Six des victimes étaient de la même famille.
- Le 23 novembre, un engin explosif improvisé a explosé à Atmé, dans le nord d'Edleb, et aurait blessé une mère et ses trois enfants qui récoltaient des olives.

Province de Homs

- Le 19 novembre, vers 13 heures, des frappes terrestres contre une minoterie située dans le quartier de Khaldiyé (Homs, sous contrôle du Gouvernement) auraient tué trois employés et fait au moins 14 blessés. La minoterie a été mise hors d'usage.

Province de Deïr el-Zor

- Le 1er novembre, des frappes aériennes contre des zones résidentielles de la ville d'Albou Kamal, contrôlée par l'EIIL et située dans l'est de la province de Deïr el-Zor, auraient tué au moins neuf civils appartenant à deux familles, dont deux femmes et une fille, et fait neuf blessés. Situées dans le centre d'Albou Kamal, les zones touchées se trouveraient à proximité de l'hôpital Aïché et du rond-point Masriyé.
- Le 16 novembre, des frappes aériennes ont touché la zone désertique de Souh el-Rifaaï et auraient causé la mort de 11 déplacés, dont deux femmes et cinq enfants, restés bloqués dans leurs tentes.
- Le 17 novembre, un véhicule piégé a explosé à proximité d'un groupe de déplacés dans le village d'Al Faraj, contrôlé par les Forces démocratiques syriennes et situé dans l'est de la province de Deïr el-Zor, dans une zone entre le champ de gaz Koniko et le champ pétrolifère Jafra. Au moins 19 personnes auraient été tuées, dont une femme, deux filles et un garçon, et il y aurait eu aussi au moins 27 blessés parmi les civils.
- Le 23 novembre, des frappes aériennes auraient touché un pont dans le village de Hasrat, situé dans l'est de la province, et fait 13 morts, dont trois femmes et deux filles.
- Le 26 novembre, des frappes aériennes ont visé le village de Chaafa (région orientale d'Albou Kamal dans la province de Deïr el-Zor, sous contrôle de l'EIIL), touchant un bâtiment résidentiel de trois étages appelé El-Findi. Les frappes auraient tué 12 femmes et 9 enfants, dont certains étaient des déplacés qui avaient fui les bombardements intenses visant les villages de Qarayya et d'Achara et attendaient la lumière du jour pour se rendre dans des zones contrôlées par l'EIIL dans la province de Deïr el-Zor, telles que Soussé et Abou Hammam.

- Le 26 novembre, des frappes aériennes auraient touché des tentes de déplacés dans la zone désertique de Souh el-Rifaaï dans l'est de la région d'Albou Kamal, à environ sept kilomètres de Chaafa. Le HCDH a reçu des informations détaillées faisant état de neuf civils tués, dont cinq femmes et quatre enfants.

Province de Raqqa

- Le 23 novembre, un garçon de 10 ans aurait été tué lorsqu'un engin non explosé a détoné près de lui, à proximité de l'ancienne mosquée située dans le centre de Raqqa.
- Le 25 novembre, deux femmes de Raqqa auraient été tuées lorsqu'un un engin non explosé a détoné dans une maison située près de la grande mosquée du quartier de Hassoun, à Raqqa.
- Le 26 novembre, deux hommes auraient été tués à la suite de la détonation d'un engin non explosé dans le quartier de Badou, à Raqqa.